

Le 4 février 2013

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière du conseil municipal de la municipalité de Mayo, tenue le 4 février 2013 à 19h30 à la salle du conseil municipal de Mayo, Québec.

SONT PRESENTS : Son Honneur Le Maire Normand Vachon et les Conseillers Réal Madore, Réjean Bouladier, Pierre Robineau et Ian DeCotret Brazeau et les conseillères Elisabeth Roos Blanchette et Joanne St-Amour Sanscartier.

Ian DeCotret Brazeau a été assermenté suite à son élection, sans opposition, comme conseiller du poste # 1

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Le Maire Normand Vachon, l'assemblée fut délibérée comme suit:

2013-02-015 (Adoption PV 2013-01-07)

Proposé par Réal Madore
Appuyé par Pierre Robineau

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 7 Janvier 2013 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-016 (Adoption des comptes)

Proposé par Réjean Bouladier
Appuyé par Joanne St-Amour Sanscartier

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer les montants suivants:

Banque	Bell	363.26 \$
5121	Yves Lafleur	115.39 \$
5122	2963-2072 QUEBEC INC.	5 375.08 \$
5123	Association des chefs en sécurité incendie	252.95 \$
5124	Fonds de l'information foncière	15.00 \$
5125	Boivin & Gauvin	287.90 \$
5126	Infotech	632.36 \$
5127	Emile Charette & Fils	80.30 \$
5128	Transcontinental	890.56 \$
5129	Agence de revenu du Canada	733.27 \$
5130	Ministère du revenu du Québec	1 457.99 \$
5131	Municipalité de l'Ange-Gardien	3 455.00 \$
5132	Servitech	367.76 \$
5133	Dépanneur Mauzeroll	19.02 \$
5134	St-Pierre Michael	150.00 \$
5135	Pièces Piché Buckingham Inc.	93.27 \$
5136	GENS	778.61 \$
5137	Lahaie Marial	49.45 \$
5138	Lettrage des 2 Vallées	40.24 \$

5139	CEGEP Outaouais	89.11 \$
5140	Ferme White Tale	355.17 \$
5141	Dunton Rainville	137.97 \$
5142	Ministère de Revenu du Québec	146.10 \$
5143	Construction Curtis Lavell	15 615.90 \$
5144	Municipalité de St-André-Avellin	1 893.00 \$
486-490	Salaires	6 271.63 \$
		39 666.29 \$

2013-02-017 (Logiciels élections)

Attendu la tenue d'élection générale en novembre 2013

Attendu le besoin pour la municipalité de se doter d'outils informatiques pour les élections générales

Attendu l'offre de la firme INFOTECH de nous fournir un logiciel pour les élections générales

Il est propose par Pierre Robineau

Et appuyé par Réal Madore

Que la municipalité accepte l'offre d'INFOTECH d'acheter le logiciel SYGEM-ÉLECTIONS au coût de 2500\$ étalée sur deux ans soit 2013 et 2014 tel que décrit dans la proposition de la firme INFOTECH du 26 novembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-018 (Bacs de recyclage)

Attendu le besoin pour la municipalité d'acquérir des bacs de recyclage pour la revente à ses citoyens

Attendu l'offre de la municipalité de St-André-Avellin de se joindre à eux dans un achat regroupé

Il est propose par Réjean Bouladier

Et appuyé par Elisabeth Roos Blanchette

Que la municipalité achète 25 bacs de recyclage au coût de 75.72\$ pour les revendre aux citoyens qui en font la demande au coût de 75.00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-019 (Site internet)

Attendu que la municipalité a développé un site internet

Attendu qu'il y a des frais pour héberger ce site

Il est propose par Joanne St-Amour Sanscartier
Et appuyé par Réjean Bouladier

Que la municipalité paie la somme de 14.95\$ par mois plus les taxes pour l'hébergement de son site WEB à la firme VOTRESITE.CA et ce pour une (1) année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-020 **(Cotisation directeur sécurité incendie)**

Attendu que l'Association des chefs de sécurité incendie du Québec offre de nombreux services qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances tout en favorisant les échanges entre les membres et l'établissement d'un réseau de contact

Il est proposé par Pierre Robineau
Et appuyé par Réjean Bouladier

Que ce Conseil autorise l'adhésion du chef de sécurité incendie de Mayo et Mulgrave et Derry à l'Association des chefs de sécurité incendie du Québec pour l'année 2013 pour la somme de 220.00\$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-021 **(Remerciement CSSS Papineau)**

Attendu le besoin pour la brigade du service de sécurité incendie de Mayo et Mulgrave et Derry d'obtenir de l'aide suite au décès d'un membre de la brigade

Attendu les démarches entreprises par Monsieur le maire auprès du CSSS de Papineau

Il est proposé par Réal Madore
Et appuyé unanimement

Que la municipalité remercie le CSSS de Papineau pour les services, très appréciés, rendus à la brigade du service de sécurité incendie de Mayo et Mulgrave et Derry.

2013-02-022 **(Frais entretien chemin Townline)**

Attendu l'entente intervenue entre les municipalités de L'Ange-Gardien, Lochaber-Ouest et Mayo concernant l'entretien du chemin Townline.

Il est proposé par Joanne St-Amour Sanscartier
Et appuyé par Réjean Bouladier

Que la municipalité paye les frais, tel que prévus à l'entente, pour un montant de 3 455.00\$ pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-023 **(Distribution Le Bulletin)**

Attendu que le journal Le Bulletin est distribué à 90% de la population de Mayo;

Attendu les coûts supplémentaires pour la municipalité pour la parution d'avis public;

Attendu que les activités de la population de Mayo sont concentrées davantage du côté de Gatineau que de la Petite-Nation;

Attendu le manque d'information concernant la municipalité pour une partie de la population de Mayo qui ne reçoit pas Le Bulletin

Il est proposé par Réal Madore
Et appuyé par Pierre Robineau

Que la municipalité demande au groupe Transcontinental de livrer le journal Le Bulletin à l'ensemble de la population de Mayo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-024 **(Achat regroupé abat-poussières)**

Attendu que la Municipalité de MAYO a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Elisabeth Roos Blanchette
Et appuyé par Joanne St-Amour sanscartier

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité;

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Municipalité reconnait que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-025

(Mandat au dg pour engagement des professionnels et règlement d'emprunt)

Attendu l'intention de la municipalité de procéder à l'agrandissement du centre municipal;

Attendu qu'il faut procéder à l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis;

Attendu qu'il faut également procéder à la préparation d'un règlement d'emprunt;

Il est proposé par Pierre Robineau
Et appuyé par Joanne St-Amour Sanscartier

Que la municipalité mandate le directeur général à commencer les procédures pour l'engagement des professionnels et la préparation d'un règlement d'emprunt

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-026 (Matières résiduelles)

Attendu que le *projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la [Gazette officielle du Québec](#) du 9 janvier 2013;

Attendu que selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

Attendu que l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

Attendu que cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

Attendu que la municipalité de Mayo s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective;

Il est proposé par Réal Madore

Et appuyé par Pierre Robineau

Que la municipalité de Mayo demande au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

Que la municipalité de Mayo fasse parvenir copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, à la FQM ainsi qu'au président de l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-027 (Embauche adjointe administrative)

Attendu la résolution 2011-12-137 pour la parution d'une offre d'emploi

Attendu les entrevues faites auprès de 4 candidats qui répondaient aux critères d'embauche

Il est propose par Joanne St-Amour Sanscartier
Et appuyé par Réal Madore

Que la municipalité embauche Valérie Paquette comme adjointe administrative à partir du 18 février 2013 aux conditions suivantes :

Salaire : 20.00\$ de l'heure
Heures de travail : 8 :00 heures à 12 :00 heures
Vacances : 1 semaine en 2013 et 2 semaines à partir de 2014
Congés fériés : 10 jours par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-028 (Aide marathon de ski de fond)

Attendu les difficultés financières du Marathon canadien de ski causées par les chutes de neige abondantes;

Il est proposé par Réal Madore
Et appuyé par Réjean Bouladier

Que la municipalité de Mayo aide le Marathon de ski de fond pour un montant de 175.00\$ étant entendu qu'il s'agit d'une aide pour 2013 seulement.

2013-02-029 (Levée de la séance)

Il est proposé par Réal Madore
Et appuyé par Réjean Bouladier

Que l'assemblée soit et est close

Normand Vachon
Maire

Yves Lafleur
Secrétaire trésorier